



CONVENTION 2019 CONGRÈS

Scarborough
Du 1^{er} au 3 Novembre

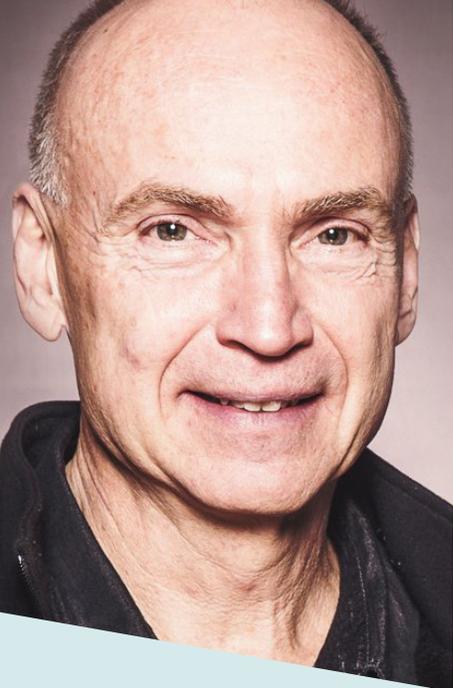
#GPO2019





TABLE DES MATIÈRES

- 4** Félicitations du président du PVO
- 5** Message de bienvenue du chef du PVO
- 6** Ordre du jour
- 9** Planifier votre week-end : qu'attendre des séances restreintes
- 12** Venez rencontrer les conférenciers
- 15** Introduction au congrès du PVO: plénière et vote
- 18** Index des résolutions constitutionnelles
- 24** Index des résolutions politiques



Remerciements du président du PVO

Lorsque de notre dernière rencontre, nous célébrions notre mobilisation à l'échelle de la province qui a mené à l'élection de notre premier député vert en Ontario. Lors de cet événement, nous nous attaquons déjà à notre nouvelle priorité : prouver aux électeurs que nous étions dignes de leur confiance. Je suis heureux de conclure que nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif.

Mike Schreiner a fait un excellent travail comme représentant du parti tant à l'échelon provincial que local à Guelph. Comme député, il s'est servi de sa notoriété accrue et a utilisé sagement les médias. Il a prouvé à un électorat élargi ce que nous savions déjà, que le PVO est un acteur intègre doté d'idées concrètes qui peuvent exercer une bien plus grande influence. Plus d'un dit en boutade que Mike est la véritable opposition à Queen's Park. Nos antécédents des deux dernières années ont contribué à alimenter les niveaux records des campagnes de financement et l'adhésion au PVO que nous connaissons aujourd'hui.

Notre deuxième priorité s'intensifie rapidement. Quatre ans se passent entre les élections provinciales et plus d'un an et demi s'est déjà écoulé depuis la dernière élection. Nous devons dès maintenant nous préparer pour l'élection générale de 2022. Élire un député n'était qu'un début. Nous pouvons en faire élire davantage.

La préparation pour 2022 est déjà bien en train. Par dessein, nous avons terminé la dernière élection provinciale libres de dette. Nous avons déjà mis de l'argent de côté, dans la caisse électorale, pour la prochaine campagne. Nous avons embauché plus de personnel qu'au cours des quatre dernières années, du personnel qui nous permettra d'édifier la capacité organisationnelle qui fera élire encore plus de députés.

Sans représentation proportionnelle, les règles du jeu nous forceront encore une fois à cibler nos ressources dans les circonscriptions où nous avons le plus de chance de l'emporter. Il s'agit des circonscriptions dont les projets locaux des deux dernières années s'avéreront les mieux préparés et organisés pour une campagne gagnante en 2022. Une fois de plus, nous aurons besoin de l'appui des membres et nous devons comprendre que cette stratégie, aussi partielle qu'elle semble, est la meilleure façon de faire progresser notre parti et nos choix politiques.

Ce que tous les membres peuvent faire de mieux d'ici à 2022, c'est de demeurer actifs et présents localement. Ne considérez pas la longue période entre les élections comme un temps d'arrêt. Au contraire, préparez une campagne objective, constituez votre équipe avec des membres et des bénévoles, organisez des campagnes de financement locales et recrutez des candidats éventuels. Gardez le moteur en marche et arrivez en 2022 en plein élan !

Ard Van Leeuwen

Président, Parti Vert de l'Ontario

Message d'accueil du chef du PVO

Merci de vous joindre à nous à Scarborough sur le territoire ancestral des Wendat, des Anishnaabeg, des Haudenosaunee, des Métis et des Premières nations des Mississaugas de Scugog, d'Hiawatga et d'Alderville, à l'occasion du congrès du Parti vert de l'Ontario.

Un week-end exaltant nous attend, rempli de discussions stratégiques, d'ateliers et des conférences inspirantes.

Une vague verte se lève dans toute notre province et je suis flatté que vous ayez choisi d'en faire partie en Ontario. Maintenant plus que jamais, nous avons besoin des Verts à tous les échelons de gouvernement pour protéger les personnes et les lieux que nous aimons.

Je suis le chef de notre parti depuis 10 ans, et le fait saillant est sans aucun doute d'avoir été élu au Parlement de l'Ontario en 2018 après des années de travail acharné de la part de tant de Verts.

Depuis le jour où j'ai été assermenté comme premier député vert de l'Ontario, j'ai fait la promotion de nos principales valeurs vertes à Queen's Park : la durabilité, la sagesse écologique, la justice sociale, la non-violence, la démocratie participative et le respect de la diversité.

Participer à la discussion nous a donné une scène pour démontrer notre manière distincte de faire de la politique, en plaçant la collaboration au-dessus de la confrontation et les solutions au-dessus du dénigrement.

Nous connaissons tous les torts graves que le premier ministre inflige à notre environnement et à nos services publics. Mais je suis heureux de pouvoir offrir un choix vert, une vision qui saisit l'urgence climatique en adoptant l'économie propre mondiale de 26 trillions de dollars.

C'est pourquoi je crois fermement que les Ontariens sont des solutionneurs de problèmes, non des négateurs de problèmes.

Pour un député unique, chaque jour est un marathon de débats, de réunions et d'activités, tous centrés sur la représentation de mes commettants et l'édification du Parti vert de l'Ontario.

Il s'agit de l'expérience la plus enrichissante que j'aie jamais vécue, mais nous avons besoin de plus de députés verts pour partager ce travail et pour transformer l'ondulation verte de l'Ontario en vague en 2022.

Alors, ce week-end, au seuil de la prochaine élection, je vous demande de nous aider à bâtir le Parti vert dans votre collectivité et à appuyer le travail de terrain de votre association de circonscription locale.

Je vous remercie de votre présence, et de la part que vous prenez à notre mission de laisser une planète vivable à nos enfants et à nos petits-enfants.

Mike Schreiner

Chef, Parti vert de l'Ontario



ORDRE DU JOUR

Vendredi 1er novembre

- 15 h Début des inscriptions
- 16 h Tournée des services Cuisine centenaire et Énergie propre
- 18 h Bienvenue, introductions et attentes
Matt Chisholm et Maureen Balsillie
- 19 h Dîner
- 19 h 45 **Conférencier:** mobilisation communautaire
Velma Morgan, Opération Black Vote
- 20 h 30 **Discussions:**
suite de brèves conversations sur les enjeux
- 22 h Boissons et réseautage
(bar payant)

Les activités ont lieu dans la salle Automne/hiver à moins d'indications contraires.





Samedi 2 novembre

- 8 h Déjeuner
- 8 h 30 Allocution de bienvenue et félicitations
- 8 h 50 Mot du président
Ard Van Leeuwen
- 9 h Rapport du DF
Mike Bumby
- 9 h 15 Le point sur la stratégie de la campagne 2022
(Membres seulement)
Comité de préparation aux élections
- 9 h 45 **Lieux sûrs:** point du comité et prochaines étapes
Kathy Acheson, Eric Glimour et Kevin Sutton
- 10 h 40 Pause
- 11 h **SÉANCES RESTREINTES** *(plus de détails sur page 9)*
- 12 h Dîner
- 13 h Mot du chef
Mike Schreiner
- 13 h 45 **SÉANCES RESTREINTES** *(plus de détails sur page 10)*
- 14 h 45 Pause
- 15 h La vague verte de l'Île: succès dans l'IPÉ
Lynne Lund, députée
- 15 h 40 Pour une stratégie du logement complète: document de travail du PVO
Mike Schreiner
- 15 h 50 **Groupe de discussion:** débloqué du logement abordable en Ontario
Cherise Burda, Heather Tremain, Graham Cubitt et Mike Schreiner
- 17 h **Groupes:** le groupe des jeunes se réunit, le groupe des francophones se réunit
- GALA ET DINER**
- 18 h Réception - Jenica Atwin
- 19 h Dîner
- 20 h 45 Déclaration liminaire : le climat change tout
Dr. Dianne Saxe
- 21 h 30 Boissons et réseautage
(bar payant)

ORDRE DU JOUR

Dimanche 3 novembre

- 8 h Déjeuner
- 9 h Intro à la plénière
- 9 h 20 Plénière
Présidents : Andrew West et Marianne Workman
- 11 h 50 Pause
- 12 h Info sur l'élection fédérale 2019
- 12 h 30 Dîner
- 13 h 25 Traités et les relations de traités
Gordon Peters, Grand chef adjoint
- 14 h 10 **ATELIERS** *(plus de détails sur page 11)*

Les activités ont lieu dans la salle Automne/hiver à moins d'indications contraires.



PLANIFIER VOTRE WEEK-END

Qu'attendre des séances restreintes

SAMEDI – 11h

atelier

CHAMBRE ÉTÉ

ORGANISER UNE ACTION CLIMATIQUE

Animé par Climate Justice Toronto

Atelier préliminaire animé par de jeunes organisateurs climatiques sur la manière dont nous pouvons créer un mouvement d'action climatique en organisant et en édifiant efficacement des alliances à l'échelon local.

politique

SALLE DE RÉUNION SUD

ÉLABORER UNE POLITIQUE GLOBALE SUR LE LOGEMENT PVO

Animé par Stacey Danckert, coordinatrice des politiques PVO

Remue-méninges stratégique sur les plaidoyers du PVO en faveur de solutions globales éprouvées afin de régler la crise du logement qui touche chaque région de l'Ontario.

atelier

AUTOMNE/ HIVER

CRÉER DES ESPACES SÉCURITAIRES DANS NOTRE PARTI

Animé par Kevin Sutton

Le point sur le travail en cours du PVO qui vise à renforcer nos politiques anti-sexistes afin de garantir que tous dans le parti sont protégés contre les préjugés.

atelier

CHAMBRE PRINTEMPS

LORGNER 2022

Animé par Jaymini Bhikha, directrice général du PVO

Une séance de remue-méninges pour recevoir vos commentaires sur la stratégie du PVO menant à la prochaine élection, de la mobilisation à l'argent en passant par les messages.

PLANIFIER VOTRE WEEK-END

Qu'attendre des séances restreintes

SAMEDI – 13h45

atelier

AUTOMNE/ HIVER

LES CLÉS DE LA VICTOIRE : LES RÉUSSITES DE L'ÉLECTION DE NANAIMO

Animé par Melissa Vincett

Leçons tirées de la campagne électorale partielle fédérale victorieuse de Paul Manly et leur utilisation éventuelle lors des prochaines élections partielles en Ontario et au-delà.

entraînement

SALLE DE RÉUNION SUD

COMMENT DEVENIR UN DIRECTEUR FINANCIER (DF)

Animé par Matt Chisholm et Maureen Balsillie, organisateurs PVO

Une séance de formation pour les directeurs financiers actuels et aspirants sur la manière de faire marcher les choses rondement dans leurs associations de commettants en respectant toutes les exigences d'Élections Ontario.

atelier

CHAMBRE PRINTEMPS

COMMUNIQUER EFFICACEMENT

Animé par Andrew Craig

politique

CHAMBRE ÉTÉ

DÉPLOYER LA NOUVELLE POLITIQUE

Animé par Stacey Danckert, Becky Smit et Dave Bagler

DIMANCHE – 14h10

atelier

AUTOMNE/ HIVER

ORGANISATION RÉGIONALE

Animé par Matthew Piggot, Stacey Danckert et Jason Hammond

Une séance stratégique sur la manière dont le parti peut rehausser son profil dans l'ensemble des régions de l'Ontario.

politique

CHAMBRE ÉTÉ

ÉLABORER UNE POLITIQUE GLOBALE SUR LE LOGEMENT PVO

Animé par Stacey Danckert, coordinatrice des politiques PVO

Remue-méninges stratégique sur les plaidoyers du PVO en faveur de solutions globales éprouvées afin de régler la crise du logement qui touche chaque région de l'Ontario.

entraînement

CHAMBRE PRINTEMPS

UTILISER LA NARRATION, COMMUNIQUER LES VALEURS

Animé par Jason LaChappelle, attaché de presse PVO

Un atelier pour les candidats prometteurs sur comment perfectionner vos compétences en communication sur les médias traditionnels et sociaux, grâce au pouvoir de la narration.



VENEZ RENCONTRER LES CONFÉRENCIERS!



VELMA MORGAN

Opération Black Vote

Depuis plus de 10 ans, Velma Morgan est une dirigeante à l'expérience confirmée quand il s'agit de créer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement provincial. Comme présidente d'Opération Black Vote Canada, Velma est l'architecte du premier débat des leaders provinciaux de la communauté noire jamais tenu, du Sommet politique sur les femmes noires et du Sommet politique sur la nouvelle génération. Velma est engagée dans une multitude de communautés et d'associations sans but lucratif. Grâce à ses fonctions au gouvernement provincial et dans le milieu de l'éducation, elle garantit que les voix des communautés marginalisées se reflètent dans les politiques et les communications du gouvernement. Elle a aussi contribué à renforcer les liens collaboratifs entre les communautés radicalisées, les jeunes et le gouvernement de façons nouvelles et créatives.



MIKE SCHREINER

Chef, Parti vert de l'Ontario

Mike a été élu chef du Parti vert de l'Ontario le 14 novembre 2009. Sous la direction de Mike, le PVO a connu une croissance remarquable en matière d'électeurs, de financement, de personnel, de bénévoles et de présence médiatique. Mike siège fréquemment à Queen's Park, où il prend la direction d'activités comme la réforme des campagnes de financement, de même qu'il plaide pour sa communauté en matière de protection de l'eau potable de Guelph. Avant d'être élu chef du PVO, Mike a fondé l'organisme lauréat Local Food Plus et de petites entreprises de Guelph, WOW Foods et Earthdance Organics. Mike réside à Guelph, où il est le candidat local du Parti Vert.



LYNNE LUND

Cheffe adjointe du Parti vert de l'ÎPÉ et députée de Summerside-Wilmot

Lynne Lund est cheffe adjointe du Parti vert de l'Île-du-Prince-Édouard et députée de Summerside-Wilmot. Elle a été élue en 2019 quand le parti a quadruplé son nombre de sièges et formé l'opposition officielle, la plus importante brèche verte dans l'histoire du Canada. Lynne est aussi le porte-parole de l'opposition en matière d'environnement, d'eau et de changement climatique. Lynne est une bénévole déterminée membre de nombreux groupes écologistes tournés vers la justice sociale et elle possédait sa propre entreprise de couches de tissus avant d'être élue.

CHERISE BURDA

Ryerson City Building Institute

En tant que directrice générale du Ryerson University's City Building Institute, Cherise a effectué des recherches fouillées sur les stratégies de mobilisation et de communication, dans le but de faire progresser les solutions de durabilité urbaine. Auparavant, elle a occupé les fonctions suivantes, entre autres : directrice pour l'Ontario du Pembina Institute, directrice de programme à la Fondation David Suzuki de Vancouver et chercheuse principale au Polis Institute de l'Université de Victoria. Elle détient une maîtrise en législations et politiques environnementales, un B.Sc. en science environnementale et un B. Ed. Au cours de sa carrière, Cherise s'est perfectionnée comme leader d'opinion en matière de politique publique, dont l'énergie et le climat, le transport, le logement, la planification urbaine et régionale et la politique forestière.



GRAHAM CUBITT

Indwell

Graham Cubitt est le directeur des projets et développements à Indwell, un organisme caritatif chrétien situé à Hamilton, qui crée des communautés de logements abordables à l'appui des personnes qui recherchent la santé, le bien-être et l'appartenance. Graham a supervisé le développement de logements pour plus de 600 ménages du sud de l'Ontario, en plus de 1 000 appartements en construction et aux dernières étapes de la planification. La méthode d'Indwell quant au logement abordable consiste à créer des communautés vivantes, conviviales, parfois grâce à la réutilisation adaptative d'édifices abandonnés, ou à de nouvelles constructions. Indwell a adapté les stratégies de conception de Passive House pour tous ses projets depuis 2016, devenant ainsi le chef de file canadien en matière d'avantages économiques et environnementaux des édifices écoénergétiques et accessibles.



HEATHER TREMAIN

MArch, PA LEED, boursière Loeb

Heather Tremain est présidente d'Options for Homes, un organisme qui s'inspire d'un modèle financier novateur pour aider les familles à revenu faible ou moyen à devenir propriétaires. Sous la direction de Heather, Options, le plus important promoteur de propriétés immobilières abordables du Canada, a crû jusqu'à détenir plus de 800 M\$ dans sa filière de développement. Depuis qu'elle s'est jointe à Options for Homes, Heather est devenue la championne infatigable et le porte-parole national de la propriété immobilière abordable et de ses valeurs. Elle a contribué aux changements judicieux tant des politiques que du financement public à l'appui de ce segment de la gamme du logement canadien.



VENEZ RENCONTRER LES CONFÉRENCIERS !



DAVE MESLIN

Entrepreneur politique et spécialiste de la mobilisation

Dave Meslin, grâce à ses méthodes non traditionnelles et à ses tactiques créatives, travaille depuis vingt ans comme entrepreneur social et politique, dans un sillon de jeunes pousses sans but lucratif, de campagnes victorieuses, de vidéos virales, de nouvelles revues et d'interventions dans l'espace public. Le Toronto Star le décrit comme un « scientifique obsédé », un « génie du démarrage » et un « formateur itinérant en communication ». Le Globe and Mail l'appelle tout simplement « le fauteur de trouble persuasif ». Dansant entre les mondes de la politique dominante et du militantisme communautaire, Meslin a trouvé des façons dynamiques de les rapprocher et de transformer l'énergie en action. Meslin rédige actuellement un livre sur la réforme démocratique.



DR. DIANNE SAXE

Saxe Facts

La Dr Dianne Saxe est l'une des avocates en environnement les plus respectées au Canada. Elle a été commissaire à l'environnement de l'Ontario de 2015 à 2019. Elle a été choisie à l'unanimité par tous les députés pour préparer un rapport destiné au Parlement sur le rendement écologique, énergétique et climatique de l'Ontario, et pour être la protectrice de la charte des droits environnementaux. Aujourd'hui, elle dirige Saxe Facts, une entreprise qui fournit des conseils stratégiques et présente des exposés sur le climat, l'énergie et l'environnement.



GORDON PETERS, GRAND CHEF ADJOINT

l'Association des Iroquois et des Indiens alliés

Gordon Peters, Grand chef adjoint, est un Lunapeew, Eelunaapèewii Lakhèewiit (Nation Delaware). C'est un fier membre du clan de la tortue. Gord a travaillé avec les premières nations tant sur le plan politique que non politique durant 40 ans. Il occupe actuellement le poste de Grand chef adjoint, un poste électif de l'Association des Iroquois et des Indiens alliés. Gord a été le chef régional de l'Ontario durant 12 ans, et le Grand chef de l'AIIA durant quatre ans. Dans ses temps libres, Gord participe en famille à des activités culturelles et aime participer à des discussions publiques sur l'éducation. Le golf demeure son loisir favori.

INTRODUCTION À CONFERENCE PVO

Plénière et Voter

QU'EST-CE QU'UNE PLÉNIÈRE ?

La plénière est la partie du congrès à laquelle assistent tous les participants (au contraire des autres séances restreintes durant le week-end). Au PVO, nous utilisons le terme plénier pour désigner les volets de notre congrès où nous étudions et choisissons (par vote) notre constitution, notre politique et les résolutions directives.

QU'EST-CE QU'UNE RÉOLUTION ?

Durant la conférence, nous étudierons trois genres de résolutions qui donnent une orientation particulière au PVO :

- les résolutions stratégiques qui établissent la position du PVO sur des enjeux particuliers, comme l'appui du PVO à Trees and Birds;
- les résolutions constitutionnelles qui modifient notre constitution ;
- les résolutions directives qui nécessitent des mesures propres au fonctionnement du parti.

DANS QUEL ORDRE ALLONS-NOUS EXAMINER LES RÉOLUTIONS ?

Nous allons examiner les résolutions stratégiques, constitutionnelles et directives, dans cet ordre.

Les résolutions seront hiérarchisées par les délégués du congrès avant les ateliers stratégiques que nous tenons le samedi matin. Si vous devez encore classer vos choix stratégiques en ligne, veuillez visiter le site d'enregistrement et classer vos choix le vendredi soir.

Nous discuterons des politiques les mieux classées durant les ateliers stratégiques du samedi matin avant de voter en plénière dimanche.

QUAND ALLONS-NOUS VOTER ?

Nous allons voter sur les résolutions durant la plénière du dimanche matin.

COMMENT ALLONS-NOUS VOTER ?

Nous utilisons un mode de scrutin appelé la méthode Bonser pour étudier les résolutions. Pour notre congrès général, ou lorsque la méthode Bonser est muette, nous utilisons les règles de procédure Robert.

Voici une brève présentation de la méthode Bonser. Vous trouverez plus de renseignements à ce chapitre dans le règlement F de la constitution du PVO. En cas de divergence entre ces directives et le règlement, le règlement a la priorité.

Présentation

Le parrain de la résolution ou un responsable présente la résolution et explique son intérêt pendant au plus 2 minutes.

Question de précision

Les délégués (c'est vous !) peuvent poser au plus trois brèves questions de précision de 30 secondes (3 au total par résolution, non par délégué). Il ne s'agit pas d'un exposé d'arguments pour ou contre la résolution, mais plutôt d'une explication d'un point peut-être obscur.

À ce point, seuls des changements de formulation mineurs (« modifications à l'amiable ») qui précisent la résolution en réponse aux questions posées sont autorisés, ni opinion, ni modification,

ni propos sur le contenu de la résolution.

Débat

Les délégués peuvent ensuite s'exprimer en faveur ou contre la résolution : au plus 2 personnes en faveur, et 2 personnes contre la résolution. Au plus 30 secondes par personne.

Deux micros seront installés à cette fin durant la plénière (un micro «pour» et un micro «contre»). Si plus de 2 personnes se retrouvent au même micro, il serait judicieux qu'elles se consultent pour mettre de l'avant les meilleurs arguments. Les présidents de la plénière peuvent prolonger le débat d'au plus 5 minutes.

Vote

Après le débat, les présidents demanderont un vote. Pour voter sur la proposition, montrez votre carte de vote :

- a. la verte appuie la résolution
- b. la rouge s'oppose à la résolution
- c. la jaune renvoie la résolution à l'atelier. Cela signifie que vous pouvez appuyer la proposition, étant donné les modifications suggérées durant un atelier restreint.

Remarque : certains délégués peuvent voter par procuration au nom de membres qui ne peuvent assister à la réunion en personne.

La proposition est adoptée si plus de 60 % des suffrages exprimés sont verts, et rejetée si plus de 60 % des suffrages exprimés sont rouges. Tout autre résultat signifie que la résolution sera renvoyée à une séance en atelier aux fins de modifications possibles.

Vous n'êtes pas obligés de voter pour chaque résolution.

Ateliers

À un moment approprié de l'ordre du jour, en général après le renvoi de trois résolutions en atelier, le président convoque une séance en atelier restreint. Dans chaque atelier, la résolution est discutée et modifiée et l'on peut préparer des recommandations pour l'assemblée.

Vous pouvez choisir l'atelier qui vous intéresse le plus.

Lors de l'atelier, la résolution est débattue plus en détail, et des modifications sont proposées pour tenir compte de toute préoccupation manifestée. La formulation définitive de la résolution est rapportée à la plénière pour un vote définitif.

Vote définitif

À la clôture des ateliers, la plénière reprend et la résolution modifiée est présentée pour étude. Le président de l'atelier explique les raisons des modifications (s'il y a lieu). Trois demandes de précision sont autorisées. Des modifications à l'amiable (modifications de formulation qui ne changent pas le sens de la résolution) sont permises, mais les débats sur la résolution sont clos.

Un second vote sur la résolution a lieu. Lors de ce vote définitif, seuls les votes favorables (verts) ou contraires (rouges) sont autorisés. Si 60 % des cartes montrées sont vertes, la résolution est adoptée. La résolution est rejetée après tout autre résultat.

LIGNES DIRECTRICES DE LA PLÉNIÈRE

Il est essentiel de participer aux plénières à temps : chaque année, des résolutions ne sont pas étudiées en raison du manque de temps. Vous pouvez faire en sorte que nous pourrions étudier toutes les résolutions présentées cette année en arrivant à la plénière à temps.

Nous utilisons les règles de procédure pour faire en sorte que notre congrès se déroule sans encombre, équitablement et en temps opportun. Grâce à la collaboration et à l'accord des délégués en plénière, nous pouvons le cas échéant contourner la procédure officielle pour atteindre ces objectifs. Nous espérons votre participation active. Nous vous demandons de respecter les autres en tout temps. La démocratie participative nécessite des propos polis.

LES TERMES UTILISÉS DURANT LA PLÉNIÈRE

Rappelez-vous d'adresser vos questions ou vos remarques au président de la plénière.

Question de privilège

Si un délégué se plaint du bruit, d'inconfort (c'est trop chaud!) N'interrompez les procédures qu'en cas de nécessité seulement!

À titre d'information

En général, on demande de l'information au conférencier : «J'aimerais poser une question au (conférencier)».

Point de procédure

Problème relatif à une violation des règles ou à un comportement inapproprié de l'intervenant. Doit être invoqué tout de suite après l'erreur.

Point principal

Nouvelles affaires (le point suivant à l'ordre du jour) avant l'assemblée.

Diviser la question

Diviser la proposition en plusieurs parties (qui tiennent debout).

Modifier

Insérer ou rayer des mots ou des paragraphes ou substituer des paragraphes ou des résolutions en entier.

Retirer/modifier la proposition

S'applique seulement après l'énoncé de la question; le parrain peut accepter une modification sans l'assentiment de l'assemblée.

Prolonger le débat

S'applique seulement à une question en suspens immédiate; jusqu'à un certain point et pour une certaine période.

Restreindre le débat

Clore le débat à un certain moment ou le restreindre à une certaine période. Un membre peut le faire par «motion de question préalable».



INDEX

Résolutions constitutionnelles

AGA19C01	Resserrer les exigences pour les propositions et se présenter aux élections internes	p. 19
AGA19C02	Modifier le règlement J : réviser le quorum d'un parti en croissance	p. 19
AGA19C03	Modifications du processus décisionnel du PVO	p. 20
AGA19C04	Mises à jour du règlement D 4.2.d.	p. 21

Remarque : le nouveau texte des modifications des résolutions actuelles doit être en italique.

AGA19C01

Resserrer les exigences pour les propositions et se présenter aux élections internes

Proposé par : Eric Gilmour

Appuyé par : Bonnie North, James Mihaychuk, Lydia West, Casey Lalonde

ATTENDU QUE le Parti est en croissance et qu'il compte plus de membres que jamais ;
ATTENDU QUE les congrès en général ne revoient pas la liste complète des propositions présentées ;
ATTENDU QUE l'augmentation du nombre de parrains nécessaires réduira le nombre de propositions présentées et garantira que celles qui ont été présentées bénéficient d'un appui plus fort dans le Parti ;
ATTENDU QUE les critères de candidature à un poste de direction interne devraient être resserrés pour refléter le nombre croissant de membres du parti ;

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.5.3.1 de la constitution soit modifiée de la façon suivante :

«Toutes les propositions présentées lors d'une Assemblée générale devront être :

- a. autorisées par un membre du parti en règle ;
- b. parrainées par au moins 15 membres en règle»

IL EST RÉSOLU QUE la section 6.5.3.2 de la constitution soit modifiée comme suit :

«En plus des exigences de 6.5.3.1, les propositions stratégiques devront :

- a. être parrainées par un membre du cabinet fantôme avec le fichier pertinent à la politique ;
- b. être parrainées par le chef du Parti ;
- c. être parrainées par 5 membres de plus, en règle avec le Parti» ;

IL EST RÉSOLU QUE la section 8.4.2.1(b) de la constitution soit modifiée comme suit :

«Être nommé par au moins cinq membres en règle admissibles à voter pour le candidat»

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la section 8.4.2.3 de la constitution soit modifiée comme suit :

«Comme ajout à 8.4.2.1, les membres qui souhaitent se porter candidat à une élection à certains postes à l'échelle de la province et élus par tous les membres doivent :

- a. être nommés par 10 membres de plus en règle au poste de président ;
- b. être nommés par les membres de 3 des 6 régions géographiques déterminées par le Parti».

AGA19C02

Modifier le règlement J : réviser le quorum d'un parti en croissance

Proposé par : Ryan Phillips

Appuyé par : Jim O'Reilly, Tom McCavour, Christine Elwell, Bonnie North, David Noseworthy

ATTENDU QUE le Parti vert de l'Ontario voit croître ses effectifs, et attendu que les réunions de l'Assemblée générale annuelle des associations de circonscription nécessitent un quorum (ou à tout le moins un nombre minimal ou un pourcentage de membres présents) pour que les réunions aient lieu officiellement, et attendu que plusieurs grandes associations de circonscription font face à des problèmes d'organisation à cause du quorum actuel mentionné dans le règlement J du PVO ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario modifie le règlement J dans le but de diminuer le quorum actuel de 25 % ou 5 membres à 10 % ou 5 membres.

AGA19C03

Modifications du processus décisionnel du PVO

Proposé par : Dave Bagler

Appuyé par : Ard Van Leeuwen, Abhijeet Manay, Stacey Danckert, James Mihaychuk

ATTENDU QUE notre parti connaît une croissance rapide et que nous comptons aujourd'hui un député au parlement provincial;

ATTENDU QU'en tant que parti, nous saluons la diversité, mais que nos propositions politiques souvent ne reflètent pas la diversité de notre parti;

ATTENDU QUE nous devrions vivement encourager la participation à notre élaboration de politiques;

ATTENDU QUE les membres de notre parti devraient bénéficier d'un moyen démocratique de hiérarchiser les propositions lors des assemblées générales annuelles;

ATTENDU QU'un modèle d'énoncé de politique est plus conforme à la procédure suivie par nos cousins fédéraux et nos cousins provinciaux de Colombie-Britannique et que leurs modèles comprennent les intrants des partis verts victorieux à l'étranger, dont l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande;

ATTENDU QUE des propositions politiques précises risquent de devenir caduques rapidement au rythme des réalités politiques évolutives et des nouvelles informations, preuves et faits à venir;

ATTENDU QUE nous valorisons le processus décisionnel probant, la complexité des politiques, et qu'il faut laisser le soin de la mise en œuvre des détails aux experts en la matière;

ATTENDU QU'un ensemble d'énoncés de politique constitue un meilleur guide pour nos représentants élus;

Il est résolu que la constitution soit mise à jour comme suit :

Mettre à jour l'article 2 de la constitution :

(2.0) L'objectif ou la mission du Parti vert de l'Ontario est de faire élire des candidats du Parti vert de l'Ontario et de mettre en œuvre la politique du Parti vert de l'Ontario, en utilisant toutes les ressources à la demande du Parti;

Remplacer par :

(2.0) L'objectif ou la mission du Parti vert de l'Ontario est de faire élire des candidats du Parti vert de l'Ontario et de mettre en œuvre les principes de politique publique du Parti vert de l'Ontario, en utilisant toutes les ressources à la demande du Parti;

Mettre à jour le paragraphe 4.6 de la constitution, remplacer son en-tête :

Élaboration de politiques

Remplacer par :

Énoncés de politique générale

Mettre à jour l'alinéa 6.1.2 de la constitution :

(d) Résolutions politiques

Remplacer par :

(d) Résolutions d'énoncés de politique;

Mettre à jour l'alinéa 6.5.1 de la constitution :

(c) Politique

Remplacer par :

(c) Énoncé de politique

Remplacer le sous-alinéa 6.5.3.2 de la constitution :

(6.5.3.2) Les résolutions politiques doivent respecter tous les critères de 6.5.3.1 et de plus :

(a) être parrainées par le défenseur de la politique ou le coordinateur de la politique;

ou

(b) être parrainées par 5 autres membres en règle du Parti;

Remplacer par :

(6.5.3.2) Les résolutions d'énoncés de politique doivent respecter tous les critères de l'élaboration de politiques. L'élaboration de politiques doit :

a. favoriser les énoncés de politique qui promeuvent les valeurs du Parti,

b. favoriser la diversité, la collaboration et la participation élargie des membres,

- c. favoriser les énoncés de politique probants,
 - d. redonner aux membres le pouvoir de diriger l'élaboration des énoncés de politique,
 - e. redonner aux membres le pouvoir de hiérarchiser démocratiquement les résolutions politiques aux fins des assemblées générales,
 - f. redonner aux membres du Parti du parlement provincial et aux défenseurs de la politique le pouvoir de maintenir et de mettre à jour les politiques précises du parti qui respectent les énoncés de politique approuvés par les membres, les valeurs du Parti et les meilleurs avis scientifiques disponibles,
 - g. ne pas contredire la constitution ou les règlements du Parti,
 - h. être facile à comprendre pour les membres,
- (6.5.3.3) La direction provinciale examinera l'élaboration de politiques dans les trois mois suivant chaque assemblée générale ;
- a. mettre à jour l'élaboration de politiques s'il y a lieu afin de se conformer aux critères de la présente constitution,
 - b. publier toute modification de l'élaboration de politiques ;

Mettre à jour l'alinéa 6.5.4 :

(6.5.4) Les résolutions doivent être étudiées dans l'ordre établi chronologiquement.

Remplacer par :

(6.5.4) Les résolutions doivent être étudiées dans l'ordre suivant :

- a. les résolutions constitutionnelles et réglementaires
- b. les résolutions d'énoncés de politique
- c. les résolutions directives.

Mettre à jour l'alinéa 8.0.2 de la constitution :

(8.0.2) La direction provinciale ne peut préparer de politiques, mais elle devrait :

Remplacer par :

(8.0.2) La direction provinciale devrait :

Mettre à jour l'alinéa 8.0.2 de la constitution en y ajoutant :

(i) approuver l'élaboration de politiques du Parti.

Retirer l'article 12 de la constitution. Le critère de politique probante sera expliqué en détail dans l'élaboration de politiques.

Mettre à jour l'article 9 en y ajoutant :

(9.2.3) L'élaboration de politiques peut être modifiée par la direction provinciale pourvu que les modifications soient conformes à la présente constitution ;

(9.2.4) toutes les modifications faites en vertu de 9,2,3, doivent être présentées aux membres du Parti aux fins de confirmation à la prochaine assemblée générale.

Il est résolu que les règlements soient mis à jour comme suit :

Mettre à jour le règlement pour y ajouter une définition :

«Énoncé de politique» désigne un énoncé de principe qui ne contient aucune stratégie particulière ni énoncé tactique, mais fournit une orientation au chef, aux défenseurs de la politique et aux députés du Parti au parlement provincial.

Mettre à jour le règlement B 6.1.1 :

(6.1.1) Les résolutions doivent être étudiées comme mentionnées dans la constitution et les règlements. Leur ordre ne peut être modifié que sur recommandation de l'une ou l'autre des parties suivantes :

- a. le président,
- b. le secrétaire,
- c. le coordinateur de politiques ;
- d. le président de l'assemblée générale.

Remplacer par :

(6.1.1) Les résolutions doivent être étudiées comme mentionnées dans la constitution, les règlements et toute élaboration de politiques approuvée par la direction provinciale. Leur ordre ne peut être modifié que sur recommandation de l'une ou l'autre des parties suivantes :

- a. le président,
- b. le secrétaire,
- c. un individu ou un comité désigné par l'élaboration de politiques,
- d. le président de l'assemblée générale.

Mettre à jour le règlement B 6.2.2 c :

c. le coordinateur de politiques ;

Remplacer par :

c. un individu ou un comité désigné par l'élaboration de politiques.

Mettre à jour le règlement B 6.3.1 c :

c. le coordinateur de politiques :

Remplacer par :

c. un individu ou un comité désigné par l'élaboration de politiques.

Mettre à jour le règlement B 6.3.3 :

(6.3.3) les membres individuels « ne doivent pas présenter plus de » 5 résolutions à l'AGA à l'exception :

a. des membres de la direction provinciale,

b. des membres du cabinet fantôme,

c. du coordinateur de politiques

Remplacer par :

(6.3.3) Les membres individuels doivent se restreindre à présenter 1 résolution sur la constitution, les règlements ou les directives à une AGA, à l'exception des membres de la direction provinciale.

Retirer le règlement B 7 sur les résolutions de politique caduques. La caducité sera expliquée en détail dans l'élaboration de politiques.

Mettre à jour le règlement B 8.1 b :

b. Il y aura un compte courant des résolutions qui sont toujours en vigueur, avec note de la date et de la nature de toute modification, ajout ou suppression, mais sans commentaire ou explication des modifications et ce registre sera divisé en rubriques constitutionnelles, directives et politiques ;

Remplacer par :

b. Il y aura un compte courant des résolutions qui sont toujours en vigueur, avec note de la date et de la nature de toute modification, ajout ou suppression, mais sans commentaire ou explication des modifications et ce registre sera divisé en rubriques d'énoncés constitutionnels, directifs et politiques.

Mettre à jour le règlement B 8.1 c :

c. Il y aura des listes distinctes de résolutions constitutionnelles, directives et politiques, chacune contenant les notes ou commentaires d'introduction et d'explication identifiables que la direction provinciale juge convenables ;

Remplacer par :

c. Il y aura des listes distinctes de résolutions d'énoncés constitutionnels, directifs et politiques, chacun contenant les notes ou commentaires d'introduction et d'explication identifiables que la direction provinciale juge convenables.

Retirer le règlement B 9 Édition du texte des nouvelles politiques. L'édition sera précisée dans l'élaboration des politiques.

Mettre à jour le règlement B 10.4 :

(10.4) Les présidents des ateliers des politiques peuvent être désignés par le président ou le comité d'organisation de l'AGA.

Remplacer par :

(10.4) Les présidents des ateliers d'énoncés de politique peuvent être désignés par le président ou le comité d'organisation de l'AGA.

Mettre à jour le règlement C 1.1.1 :

(1.1.1) Les propositions présentées à temps pour étude à une assemblée générale doivent faire l'objet d'un examen. Les propositions constitutionnelles, règlementaires et directives doivent être examinées par le président et le secrétaire du Parti. Les propositions de politiques doivent être examinées par le coordinateur de politiques et les défenseurs de politique pertinents.

Remplacer par :

(1.1.1) Les propositions présentées à temps pour étude à une assemblée générale doivent faire l'objet d'un examen. Les propositions constitutionnelles, règlementaires et directives doivent être examinées par le président et le secrétaire du Parti. Les propositions de politiques doivent être assujetties aux règles établies dans l'élaboration de politiques.

Mettre à jour le règlement I 1.1 m :

(m) Établir la liaison et créer des relations avec les intervenants provinciaux, les organismes communautaires et les associations commerciales afin d'aider le PVO à élaborer des politiques et à créer des possibilités de campagne de financement.

Remplacer par :

(m) Établir la liaison et créer des relations avec les intervenants provinciaux, les organismes communautaires et les associations commerciales afin d'aider le PVO à élaborer des énoncés de politique et à créer des possibilités de campagne de financement.

Mettre à jour le règlement I 2.1 c :

(c) nommer des défenseurs de politique en collaboration avec le coordinateur de politiques.

Remplacer par :

(c) nommer des défenseurs de politique en collaboration avec un individu ou un comité désigné par l'élaboration de politiques.

AGA19C04

Mises à jour du règlement D 4.2.d.

Proposé par : Ard Van Leeuwen

Appuyé par : Provincial Executive, Peter Varty

ATTENDU QUE le PVO utilise «Simply voting» pour gérer les votes en ligne et l'élection du DP;

ATTENDU QU'en raison des contraintes, le logiciel Simply voting permet aux électeurs de hiérarchiser les candidats sous NOTA;

ATTENDU QUE ce fait crée un problème éventuel si un vote n'est pas réputé épuisé quand NOTA est le premier choix s'il y a lieu;

ATTENDU QU'il est impossible de modifier le logiciel pour régler ce problème;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement D 4.2.d. soit modifié comme suit :

Original :

Un vote est réputé épuisé une fois que «NOTA» est choisie comme première préférence ou si toutes les préférences choisies lors d'un vote donné sont éliminées.

Modification:

Un vote est réputé épuisé lorsque toutes les préférences choisies pour un vote donné sont éliminées.

INDEX

Résolutions stratégiques

AGA19P01	Consultation et collaboration avec les peuples autochtones	p. 23
AGA19P02	Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones	p. 24
AGA19P03	Éducation pour l'avenir - programme et CVR	p. 24
AGA19P04	Les Droits autochtones et la CVR	p. 24
AGA19P05	Sauver la Place de l'Ontario de la privatisation	p. 25
AGA19P06	Modifications des services de santé	p. 25
AGA19P07	Santé mentale des enfants	p. 28
AGA19P08	Services de soins primaires	p. 28
AGA19P09	Violence d'un partenaire intime et agression sexuelle	p. 28

Remarque : le nouveau texte des modifications des résolutions actuelles doit être en italique.

AGA19P01

Consultation et collaboration avec les peuples autochtones

Proposé par : James Mihaychuk

Appuyé par : Lorraine Rekmans, James O'Grady, Andrew Tomayer, Les Schram, Eric Gilmour, Marianne Workman, Grant Penton, Stacey Danckert

ATTENDU QUE la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) renvoie non seulement à la « consultation des peuples autochtones », mais à la « consultation et collaboration »;

ATTENDU QUE beaucoup trop souvent les consultations des peuples autochtones manquent de la collaboration sincère et nécessaire;

ATTENDU QUE la DNUDPA rend obligatoire le « consentement libre, préalable et éclairé » des Autochtones relativement aux décisions qui les touchent;

IL EST RÉSOLU QUE les politiques actuelles du Parti vert de l'Ontario soient modifiées selon la DNUDPA, en particulier que les politiques renvoient aux décisions prises dans « Consultation et collaboration » avec les Premières nations, les Métis et les Inuits dans le nouveau texte suivant :

3.14.1 Chasse et pêche

... que le Parti vert de l'Ontario appuie une éventuelle interdiction de la chasse, de la trappe et de la pêche par des personnes non autochtones dans toutes les zones protégées, dont toutes les catégories de parcs provinciaux, aires de conservation et réserves de chasse de la Couronne, qui feraient l'objet d'une consultation et collaboration avec les Premières nations, les Métis et les Inuits.

3.14.1 Chasse et pêche

... que le Parti vert de l'Ontario appuie les limites très strictes de la chasse sportive par des personnes non autochtones (ce qui distingue la chasse de subsistance ou à des fins culturelles), en particulier la chasse faunique pour le divertissement, les loisirs ou les trophées qui feraient l'objet de consultation et de collaboration avec les Premières nations, les Métis et les Inuits.

3.14.2 Animaux en agriculture

... que le Parti vert de l'Ontario n'appuie pas l'utilisation de fourrures à des fins ornementales, au contraire des vêtements fonctionnels, sauf :

- par les Premières nations, les Métis et les Inuits;
- là où l'utilisation est protégée par la charte des droits et libertés.

9.2.3 Accords de libre-échange

... que les accords de libre-échange incluent la consultation et la collaboration avec, entre autres, des gouvernements locaux et communautaires, dont les peuples autochtones, favorisent les produits et les services locaux et garantissent la protection de l'environnement.

19.4 Règlement sur le travail pour le télétravail

... que le Parti vert de l'Ontario appuie un financement dédié, stable et à long terme pour les partenariats de télétravail à élaborer en consultation et collaboration avec les Premières nations, les Métis et les Inuits;

13.8.2. Règlements miniers

... que le Parti vert de l'Ontario équilibre ainsi les résultats négatifs et positifs de l'activité minière :

- améliorer l'évaluation environnementale et les études d'impact;
- améliorer les règlements relatifs à l'impact sur la flore, la faune et l'eau;
- consulter les collectivités locales;
- exercer la consultation et la collaboration avec les Premières nations, les Métis et les Inuits;
- planifier le cycle de vie du site, des produits et des sous-produits.

13.8.3. Règlements généraux sur l'industrie

... que le Parti vert de l'Ontario garantisse la consultation et la collaboration avec les Premières nations, les Métis et les Inuits relativement à tous les projets d'extraction des ressources.

AGA19P02

Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones

Proposé par : James Mihaychuk

Supported by: Lorraine Rekmans, James O'Grady, Andrew Tomayer, Les Schram, Eric Gilmour, Marianne Workman, Grant Penton, Stacey Danckert

ATTENDU QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en 2006 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario appuie et confirme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario fasse la promotion seulement des lois, règlements et politiques appuyant et promouvant la pleine reconnaissance des droits inhérents des peuples autochtones, dont les Premières nations, les Métis et les Inuits du Canada.

AGA19P03

Éducation pour l'avenir - programme et CVR

Proposé par : James Mihaychuk

Supported by: Lorraine Rekmans, James O'Grady, Andrew Tomayer, Les Schram, Eric Gilmour, Marianne Workman, Grant Penton, Stacey Danckert

ATTENDU QUE le rapport de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) exige certaines modifications à l'éducation que reçoivent tous les Canadiens ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario réforme le programme de l'Ontario pour tenir compte des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), de manière cohérente avec les recommandations de la CVR adressées au gouvernement fédéral.

AGA19P04

Les Droits autochtones et la CVR

Proposé par : James Mihaychuk

Supported by: Lorraine Rekmans, James O'Grady, Andrew Tomayer, Les Schram, Eric Gilmour, Marianne Workman, Grant Penton

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1867 reconnaît et confirme les droits des Autochtones ;
ATTENDU QUE le paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 stipule que le gouvernement fédéral a la compétence législative pour les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens » ;

ATTENDU QUE les articles 92A, 93 et 93A de la Loi constitutionnelle de 1867 attribuent une compétence provinciale à l'Ontario quant aux ressources naturelles et éducatives renouvelables et non renouvelables ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario garantisse que toutes les responsabilités provinciales que l'Ontario détient en vertu des articles 92A et 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 soient exécutées de façon à :

- inclure les dispositions relatives à l'adhésion aux responsabilités partagées dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 relatif aux droits des peuples autochtones du Canada ;
- être conformes aux principes et aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ;
- mettre en œuvre les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones ;
- mettre en œuvre les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

AGA19P05

Sauver la Place de l'Ontario de la privatisation

Proposé par : Bruce Van Dieten

Supported by: Bonnie North, Tim Grant, Debra Scott, David Stibbe, Jim O'Reilly, James Mihaychuk, Eva Sarenland, C. Christopher Simmons, Rob Corkum, Rita Bilerman

ATTENDU QUE la Place de l'Ontario est menacée de privatisation;

ATTENDU QUE la Place de l'Ontario appartient à tous les citoyens de l'Ontario et constitue une ressource pour tous;

ATTENDU QUE la Place de l'Ontario est située sur les Terres et territoires des traités de la Première Nation Mississauga of the Credit

ATTENDU QUE la Place de l'Ontario est située sur le territoire non cédé de la Première Nation Mississauga of the Credit;

ATTENDU QUE la Première Nation Mississauga of the Credit a officiellement présenté aux gouvernements du Canada et de l'Ontario une revendication de titre autochtone pour toutes les eaux sur ses Terres et territoire des traités;

ATTENDU QUE la Place de l'Ontario occupe quelque 152 acres (dont le territoire, les cours d'eau et les édifices patrimoniaux comme la Cinésphère et la soi-disant capsule) sur les rives du lac Ontario ancrant la pointe Est des plages de l'ouest de la ville de Toronto;

ATTENDU QUE la ville de Toronto devrait atteindre, selon certaines prévisions, une population de quelque 5 millions de personnes au cours des 25 prochaines années et fait déjà face à des pressions sans précédent pour garantir un accès public au lac;

ATTENDU QUE l'accès au lac pour tout genre de loisirs, d'aliments et d'eau potable est le meilleur moyen de sauvegarder la précieuse ressource qu'est le lac Ontario, à l'avantage de tous les Ontariens;

AGA19P06

Modifications des services de santé

Proposé par : Stacey Danckert

Supported by: Marianne Workman, Bonnie North, Kevin Shaw, Peter Kennedy et Grace Workman-Porecki

17.1. Améliorer les services de santé en Ontario

Retirer la dernière disposition parce qu'elle fait double emploi avec 17.2 Régime universel d'assurance-médicaments.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario appuie le programme d'assurance-médicaments pour aider les individus à faible revenu qui sont incapables d'obtenir des médicaments sur ordonnance.

ATTENDU QUE la consultation avec des professionnels de la santé a amené l'idée d'une édition dans la langue cible;

IL EST RÉSOLU QUE les modifications mineures suivantes soient apportées (l'italique indique une révision).

17.2. Régime universel d'assurance-médicaments

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement du Parti vert de l'Ontario crée un programme universel d'assurance-médicaments pour tous les résidents, qui offrirait une couverture médicale universelle, garantirait la sûreté, les pratiques en prescription probantes, éviterait la sous-consommation, la surconsommation et la consommation inappropriée tout en faisant la promotion de la santé optimale des résidents de l'Ontario et réduirait les coûts des effectifs pour les employeurs;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario crée une instance de surveillance des services de santé professionnels ayant le mandat de déterminer le besoin de fonds et la supervision de la recherche dans le but de réduire les coûts de l'assurance-médicaments en examinant et en recommandant du financement des agents pharmacologiques qui tirent des avantages manifestes, et en produisant des améliorations probantes en santé et en bien-être.

Texte actuel :

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario crée un programme d'assurance-médicaments financé par la province pour tous les résidents, qui offrirait une couverture universelle d'assurance-médicaments, garantirait des pratiques en prescription sûres, éviterait la sous-utilisation et la surutilisation et réduirait les coûts de main-d'œuvre des entreprises.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario crée une instance de surveillance médicale qui déterminerait le besoin de fonds et la supervision de la recherche, et réduirait les coûts de l'assurance-médicaments en appuyant seulement les pratiques pharmacologiques probantes avec des résultats sanitaires.

16.2. Services de santé : les traitements

ATTENDU QUE la fonction des professionnels de la santé devrait être de nous aider à conserver notre santé, ce qui mettrait davantage l'accent sur nos services de santé.

IL EST RÉSOLU QUE la politique relative aux services de santé du Parti vert de l'Ontario porte sur l'offre en temps opportun d'une vaste gamme de services et de programmes de santé éprouvés, et sur la présence de centres de traitement à l'échelle humaine, de centres de guérison axés sur la collectivité avec un accent accru sur la promotion de la santé et du bien-être optimaux au sein de nos services de santé.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario aide financièrement les résidents de l'Ontario qui ont reçu un diagnostic de maladie potentiellement mortelle ou de maladie débilitante très grave lorsqu'il existe une preuve raisonnable de croire qu'un traitement ou une procédure éventuellement fructueux est offert dans une autre province ou à l'étranger et qu'un traitement ou une procédure équivalents n'est pas offert en Ontario ou que le temps d'attente pour recevoir ce traitement ou cette procédure est excessif.

Politique actuelle :

IL EST RÉSOLU QUE la politique relative aux services de santé du Parti vert de l'Ontario porte sur un accès plus large à une vaste gamme de services de santé éprouvés, et sur l'offre d'installation de centres de traitement à l'échelle humaine, de centres communautaires de guérison pour mettre davantage l'accent sur la conservation de la santé dans nos services de santé

17.3. Services de santé : promotion de la santé

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement du Parti vert de l'Ontario considère la promotion de la santé comme une priorité stratégique, finance des campagnes et des ressources éducatives à l'échelon communautaire, afin de promouvoir des comportements sanitaires et une réduction des facteurs de risque, incluant, mais sans en exclure d'autres : renforcer les capacités en matière de nutrition, d'exercice, de soins autoadministrés, la capacité d'adaptation et la gestion du stress, en évitant le mésusage de médicaments ;

IL EST RÉSOLU QUE les programmes de santé publique destinés à promouvoir les comportements sains et à réduire les facteurs de risque, comme le tabagisme, la consommation d'alcool et la toxicomanie soient entièrement financés s'ils s'avèrent rentables ;

IL EST RÉSOLU QUE la recherche et la pratique des meilleures pratiques sanitaires en milieu de travail, comme les interventions ergonomiques, soient financées dans le but de réduire la fréquence et la gravité des blessures en milieu de travail ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le cadre des « déterminants sociaux de la santé » s'applique à l'examen et aux recommandations des principaux investissements pluriannuels du gouvernement, c.-à-d. les fonds qui auront le plus d'incidence sur la santé et le bien-être des résidents de l'Ontario, comme le revenu et le statut social, l'emploi et les conditions de travail, l'éducation et l'alphabétisation, les conditions environnementales, les appuis sociaux, les comportements sains et l'accès aux services de santé.

Texte actuel :

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario promeuve des modifications saines du mode de vie grâce aux campagnes d'éducation et aux incitatifs à favoriser une alimentation saine, de l'exercice, l'absence de drogues et des techniques comme la gestion du stress ;

IL EST RÉSOLU QUE les outils d'adaptation relatifs à d'autres facteurs de santé comme une piètre qualité de l'air, des sols et de l'eau et à des maladies causées par l'environnement soient fournis ; (RETIRÉ)

IL EST RÉSOLU QUE les programmes d'abandon du tabagisme, de l'alcool ou d'autres drogues addictives soient entièrement financés par la RAMO pourvu qu'ils soient d'une rentabilité raisonnable comparés à des programmes semblables ;

IL EST RÉSOLU QUE la recherche et l'application ergonomiques soient favorisées afin de réduire l'incidence des blessures sur les lieux de travail et à domicile ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'utilisation des « déterminants sociaux de la santé » participe de l'examen des principales dépenses du gouvernement et de la planification qui touchent la santé personnelle et le bien-être, en particulier ces programmes qui touchent le filet de sécurité sociale, la planification communautaire, la santé, la protection de l'environnement, l'éducation, le travail et l'équité.

17.4. Services de santé : l'imputabilité

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement du Parti vert de l'Ontario entreprenne de restructurer les dépenses de services de santé pour prioriser le financement des programmes et services qui fournissent aux résidents de l'Ontario la plus grande valeur ajoutée, éprouvée afin d'optimiser la santé et le bien-être et d'être plus rentable ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario augmente le financement du ministère de la Promotion de la santé et verse des fonds aux centres et agences des services de santé qui offrent des services et des programmes de santé primaires éprouvés quand il s'agit d'introduire des stratégies de prévention primaires et d'interventions précoces, tout en améliorant et en maintenant la santé et le bien-être des résidents de l'Ontario ;

IL EST RÉSOLU QU'aussi longtemps que les Réseaux locaux d'intervention des services de santé (RLISS) existent, que les dirigeants des RLISS soient recrutés par des concours ouverts et publics ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario appuie une réforme de la rémunération des cadres au sein des centres et des organismes des services de santé, comme les hôpitaux, en établissant une nouvelle formule provinciale qui garantit l'équité et la pertinence de la rémunération dans l'ensemble des postes équivalents de la fonction publique.

Texte actuel :

BE IT RESOLVED that the Green Party of Ontario would undertake a restructuring of health care spending to prioritize funds to areas which
IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario entreprenne de restructurer les dépenses des services de santé pour financer en priorité les secteurs qui ont manifesté leur appui à une meilleure santé humaine à des coûts moindres ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario augmente les fonds du ministère de la Promotion de la santé et accorde des fonds aux agences et aux organismes qui offrent des services et des programmes de santé primaires éprouvés qui améliorent et maintiennent la santé personnelle de façon probante ;

IL EST RÉSOLU QU'aussi longtemps que les réseaux locaux d'intervention des services de santé (RLISS) existent, les cadres supérieurs des RLISS soient recrutés lors de concours ouverts et publics ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario appuie l'idée que les infirmières praticiennes et les infirmières autorisées dans les catégories avancées relèvent entièrement des règlements et champs de pratique que l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario approuve, et que les médecins ne soient plus obligés d'assumer aussi les responsabilités de pratique des infirmières et infirmier ; (RETIRÉ FAUTE DE NÉCESSITÉ)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario appuie la réforme salariale des cadres supérieurs des centres de santé, comme les hôpitaux, en proposant une nouvelle formule provinciale qui comprend les attendus des salaires des postes semblables de la fonction publique, la capacité de payer et le rendement.

17.6. Stratégie en matière de santé mentale

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario élabore une stratégie complète en matière de santé mentale pour les résidents de l'Ontario tout au long de la vie dans le but de promouvoir la prévention et l'intervention précoce de même que d'ouvrir l'accès aux services d'évaluation et de traitement spécialisés s'il y a lieu ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la stratégie du Parti vert de l'Ontario porte sur l'éducation publique, les comportements sains, la réduction des séquelles, l'élimination, si possible, des facteurs de risque, l'édification des capacités du système et l'efficacité grâce à la mise en œuvre de méthodes éprouvées aux échelons individuels, familiaux et communautaires.

Texte actuel :

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario élabore une stratégie complète en matière de santé mentale pour l'Ontario dans le but d'appuyer plus fermement les personnes touchées, de réduire les stigmates sociaux et de renforcer la santé des personnes ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la stratégie porte sur l'éducation publique, l'augmentation de la prestation de services et la diminution des causes sous-jacentes, grâce à l'utilisation de stratégies reconnues efficaces.

17.7. Services de traitement de la toxicomanie

IL EST RÉSOLU QU'un gouvernement du Parti vert de l'Ontario traite les toxicomanies grâce à un éventail de programmes de traitements individualisés probants et financés par la RAMO, fondé sur les besoins évalués du patient et le degré de services requis, c.-à-d. la clinique ambulatoire, les soins à domicile et en milieu hospitalier ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario s'engage à affecter des ressources appropriées à l'ensemble de services en toxicomanie ci-dessus mentionnés pour que les toxicomanes aient accès en temps opportun aux services requis dans leur collectivité respective ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario s'engage à investir de nouveaux fonds dans les services de traitement de la toxicomanie afin d'augmenter l'offre et l'accès à des éducateurs, conseillers et professionnels en services de santé bien formés et qualifiés en toxicomanie pour promouvoir la prévention, la détection et les interventions précoces ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les étudiants s'identifiant d'eux-mêmes comme toxicomanes dépendants à la recherche d'un traitement aient un accès rapide aux services de traitement avant toute mesure disciplinaire, s'il y a lieu. (sans modification).

17.12. Mourir dans la dignité

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario présente des lois qui stipulent que la volonté d'un adulte ayant la capacité de consentir doit être respectée, en particulier son droit à l'autonomie. Cette règle s'applique même si un refus ou une interruption de traitements entraîne la mort.

IL EST RÉSOLU QUE les patients admissibles doivent être atteints d'une maladie incurable et se trouver dans un état avancé de déclin irréversible des fonctions ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les patients admissibles doivent de plus supporter des douleurs permanentes et graves au plan physique ou psychologique et qu'elles soient réfractaires à tout traitement actuellement sur le marché.

Texte actuel :

BE IT RESOLVED that the Green Party of Ontario would bring forth legislation that states that the will of an adult with the capacity to consent
IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario présente des lois qui stipulent que la volonté d'un adulte ayant la capacité de consentir doit être respectée, en particulier son droit à l'autonomie. Cette règle s'applique même si un refus ou une interruption de traitement entraîne la mort.
IL EST RÉSOLU QUE les patients doivent être atteints d'une maladie incurable et se trouver dans un état avancé de déclin irréversible des fonctions ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'ils doivent supporter des douleurs permanentes et graves au plan physique ou psychologique que les médecins jugent impossible à soulager par des médicaments.

17.13. Appui aux soins de longue durée

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la disposition suivante soit ajoutée à 17.13. :

L EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario garantisse que chaque centre de soins de longue durée ait suffisamment de ressources pour appuyer le personnel qualifié de tels centres, et qu'il reconnaisse la complexité et la vulnérabilité des bénéficiaires. Le Parti s'engage à établir des sauvegardes pertinentes pour protéger la sécurité et le bien-être des bénéficiaires.

Texte actuel :

17.13. Raffermer l'appui aux soins de santé de longue durée

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario fournisse plus de ressources en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des soins à domicile ;
IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario supervise et améliore la qualité des soins à domicile à long terme et réduise les délais d'attente en matière de soins ;

IL EST RÉSOLU QUE les modes de rétroaction et les normes sévères quant aux soins en institution soient renforcés ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario renforce le soutien aux aidants naturels.

AGA19P07

Santé mentale des enfants

Proposé par : Peter Kennedy

Supported by: Stacey Danckert, Bonnie North, Marianne Workman, Grace Workman-Porecki, Matthew Piggott, Teresa Cornwell, Pauline Thornham, Valerie Powell, Kim Bradshaw, Patty Duffield

ATTENDU QUE les résultats de quatre décennies de recherche pratique en neurosciences, orthophonie et éducation spécialisée à la petite enfance prouvent que les programmes d'intervention stratégiques précoces améliorent les résultats de la durée de vie des enfants vulnérables et à risque et créent un éventail d'avantages pour la société ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario garantisse que chaque collectivité ait la capacité de satisfaire aux besoins des enfants et des jeunes locaux qui requièrent un accès opportun aux services de santé mentale et de toxicomanie selon l'âge convenable ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario appuie l'évaluation et le traitement probants et opportuns du trouble du spectre autistique (TSA), du trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA), du discours et du langage et d'autres troubles touchant la santé et le bien-être des enfants.

AGA19P08

Services de soins primaires

Proposé par : Peter Kennedy

Appuyé par : Stacey Danckert, Bonnie North, Marianne Workman, Grace Workman-Porecki, Pauline Thornham, Teresa Cornwell, Valerie Powell, Kim Bradshaw, Patty Duffield

ATTENDU QUE l'approche universelle peut induire des pratiques peut-être nuisibles aux individus qui sont souvent marginalisés dans la société ;

ATTENDU QUE négliger d'édifier des services de soins de santé primaires qui peuvent satisfaire aux besoins divers des individus peut non seulement nuire à ces individus, mais devenir plus coûteux pour nos collectivités à l'avenir.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario garantisse que les résidents de l'Ontario à toutes les étapes de leur vie aient un accès adéquat et opportun aux services de santé primaires ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario garantisse que les services de santé primaires soient adaptés aux résidents de l'Ontario ayant des besoins divers, incluant, mais sans en exclure d'autres : les Autochtones, les LGBTQ2, les immigrants, les réfugiés et autres arrivants.

AGA19P09

Violence d'un partenaire intime et agression sexuelle

Proposé par : Peter Kennedy

Appuyé par : Stacey Danckert, Bonnie North, Marianne Workman, Grace Workman-Porecki, Teresa Cornwell, Kim Bradshaw, Patty Duffield

ATTENDU QUE selon les données recueillies par la police canadienne dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), on compte 23 834 victimes d'agression sexuelle prouvées (échelons 1, 2 et 3 rassemblés) en 2017. Cela se traduit par un taux de 65,5 victimes d'agressions sexuelles par 100 000 habitants, une augmentation de 13 % comparée à l'année précédente (58,0 par 100 000 habitants);

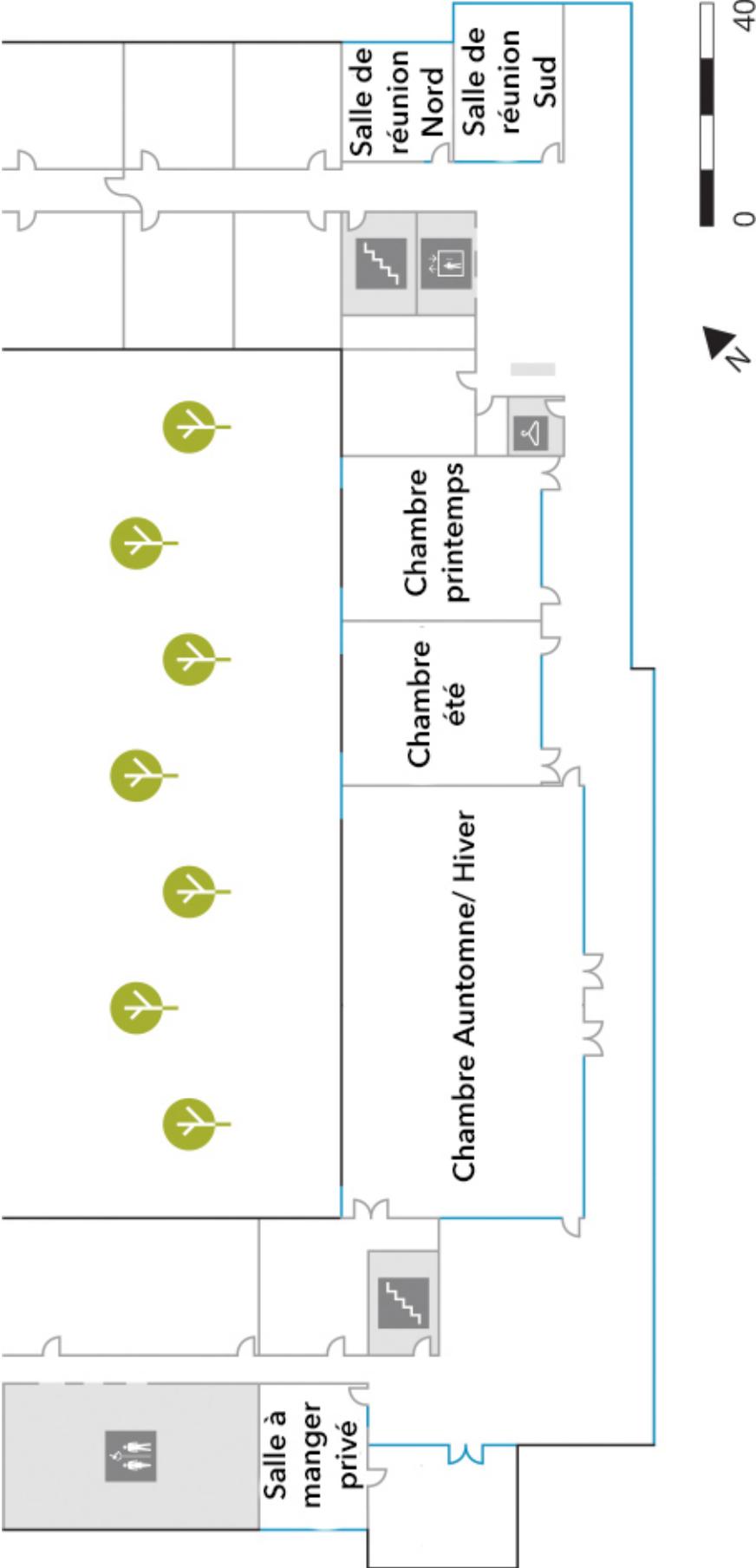
ATTENDU QUE l'appui actuel est insuffisant;

ATTENDU QUE le délai d'attente actuel pour la consultation individuelle est, en moyenne, de trois à six mois. Pour les victimes de violence sexuelle durant l'enfance/passée, l'attente peut être aussi longue que neuf mois;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario renforce l'appui et la possibilité pour les individus d'obtenir des services relatifs à la violence d'un partenaire intime et à des agressions sexuelles, conformément aux normes établies par le Réseau ontarien des centres de traitement des agressions sexuelles/violence familiale, incluant, mais sans en exclure d'autres : les services d'urgence et de soins urgents, la consultation et la psychothérapie après trauma et le logement sécuritaire;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti vert de l'Ontario s'engage à éliminer la traite des personnes en Ontario, comme tel, et investisse dans des campagnes de sensibilisation à l'échelon communautaire, de la promotion de l'identification précoce des personnes vulnérables, et des services d'intervention rapide, de même que des traitements et des services de gestion de cas.

CARTE





Suivez-nous

Appelez-nous au 1.888.647.3366

Écrivez-nous au info@gpo.ca

Ou visitez le site www.gpo.ca

Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook, Twitter et Instagram.

